
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 576 DU 24 DECEMBRE 2019

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Conseil national des Chargeurs du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- vu** le décret n° 83-197 du 25 mai 1983 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Conseil national des Chargeurs du Bénin ;
- vu** le décret n° 89-299 du 28 juillet 1989 portant approbation des statuts du Conseil national des Chargeurs du Bénin, tel que modifié par le décret n° 2019-575 du 24 décembre 2019 ;
- sur** proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 décembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Conseil national des Chargeurs du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Amélie Huguette AMOUSSOU KPETO**, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- monsieur **Serge Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Chabi Kassim TABA**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Zakari F. TASSOU**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **Houessou Alphonse KAKPO**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Léon KATARY**, représentant de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime ;
- monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Article 2

Madame **Amélie Huguette AMOUSSOU KPETO** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

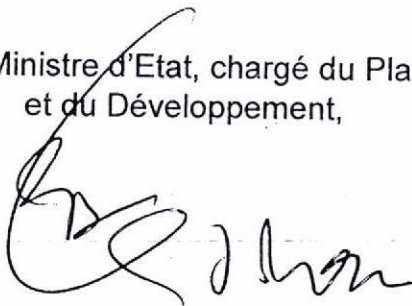
Fait à Cotonou, le 24 décembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



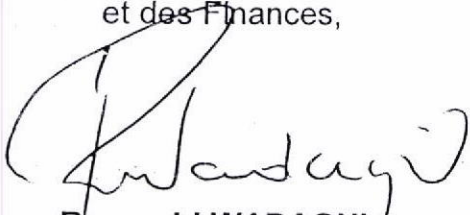
Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, chargé du Plan
et du Développement,



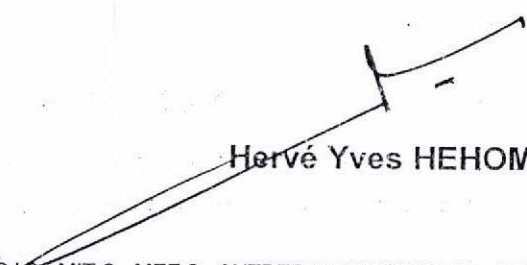
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Hervé Yves HEHOMEY

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MIT 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ;
JORB 1.